



## **15<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU BAS VIVARAIS**

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE**

**LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

## **5<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE VOITURE HISTORIQUES DE COMPETITION DU BAS VIVARAIS**

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2026 COEFFICIENT 1**

**CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES 2025  
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

# **21 & 22 NOVEMBRE 2025**

**ORGANISE PAR  
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE**

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE DE L'ARDECHE

Tient à remercier chaleureusement les personnalités qui ont permis l'organisation de cette 15<sup>ème</sup> éditions en apportant leurs aides, ainsi que les communes de Ruoms - Bessas - Beaulieu - St André de Cruzieres

## **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

**ASA ARDECHE 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche**

**Tél : 07 49 99 64 81**

Site Internet [www.asa-ardecche.org](http://www.asa-ardecche.org)

E-mail [asa.ardecche@gmail.com](mailto:asa.ardecche@gmail.com)

## **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement le 16 septembre 2025

Ouverture des engagements le 30 septembre 2025

Clôture des engagements le 10 novembre 2025 à minuit

Parution du carnet de route mercredi 12 novembre

### Date et heure des reconnaissances

Dimanche 16 novembre de 8h30 à 18h00

Vendredi 21 novembre de 8h30 à 17h30

### Vérifications administratives

Dimanche 16 novembre de 8h30 à 15h00 Brasserie le Coin de Table Ruoms

Vendredi 21 novembre de 13h30 à 19h00 Salle des fêtes de Ruoms

Vérifications techniques vendredi 21 novembre de **13h45 à 19h15** Lieu entrée parc fermé de Ruoms Heure de mise en place du parc de départ le 21 novembre à 14h00. Lieu, parking Charles de Gaulle.

1<sup>er</sup> réunion des commissaires sportif le 21 novembre à 20h00

Publication des équipages admis au départ **et heure de départ** le 21 novembre à 21h30 sur le site Chronodium avec ordre de départ

**Départ 1<sup>er</sup> voiture VHC 7h15**

### Samedi 22 novembre :

Départ parc de Ruoms à 7h15

Arrivée 1<sup>er</sup> voiture Parc de Ruoms 18h00

~~1<sup>ère</sup> Réunion des commissaires sportif le 21 novembre à 20h00~~

Publication des équipages admis au départ le 21 novembre à 21h30 sur le site Chronodium avec ordre de départ. Vérification finale Garage

Auto Moto 07 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats **Partiels**, du rallye à la fin **du rallye de chaque** étape site Chronodium

Remise des prix le 22 novembre 2025 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 21 et 22 novembre 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile et par la FFSA sous le permis d'organiser

### **Comité d'Organisation**

Président : Vialar Bernard

Vice-Président Masclaux

Sébastien

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Caro Jean – Cayreyre Stéphane – Payan Luc – Rey Fanck – Guyot Jeremy – Granger Guy – Chabrier Anne Lise –

Deleuze Joël Moulin Dominique – Morel Richard – Raphaël Poletti - Serre Romain – Cagnet Miche – Villeneuve Bastien –

Bourja Edmont.

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, Adresse : 6 place de la Gare 07380 Lalevade d'Ardèche

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 16 & 17 novembre 2024

## ORGANISATEUR TECHNIQUE

### Le comité directeur sous l'égide du Président Bernard Vialar

1 Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

#### 1.1P. OFFICIELS

##### Président du Collège des Commissaires Sportifs

Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

##### Directeur de Course

Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES  
n°8654 Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316

Mr Agostinho Armand Licence n°12775

Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376

Mme Besançon Monique Licence n°9682

Mr Vernet Daniel Licence n° 147321

Mme Champomier Catherine Licence

Mr Gibily Christian Licence n°3302

Mr Gimeno Christophe Licence n°40651

Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616

Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151

Mr Forestello Jean Pierre Licence n°11620

Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Mme ADT Cécile

Pitarch Floreal Licence n° 2729

Mme Simon Sylvie Licence n°214749

Mme Forestello Isabel Licence n°138486

Mme Gibily Nathalie Licence n°220119

Mr Muselli Bruno

Mr Nantet Julien Licence n°345645

Juges de faits

Observateur

Chargé des relations avec la presse

Classement Chronodium Moderne - VHC

Speaker Vezolles Patrick

#### 1.1P. ELIGIBILITE

Coefficient 1 pour la coupe de France des rallyes VHC.

#### 1.2P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

#### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye du Bas Vivarais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le: Lundi 10 novembre 2025 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum.  
Ordre de départ VHC - MODERNE

**3.1.11.1 P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- 300 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche

- 320€ avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche
- 340 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 640 € sans la publicité facultative
- **Pour votre sécurité il y a une géolocalisation de 40€ compris dans l'engagement, une caution de 200€ sera demandée.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement au plus tard le 10 novembre 2025

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le **vendredi 21 à partir de 12h30** et le samedi 22 toute la journée, les remorques sont interdites sur le parc d'assistance, elles doivent être au parc remorque des Vignerons face à la zone commerciale

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 118 km. Il est divisé en une étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km. Les épreuves spéciales sont :

#### Samedi Etape 1 Section 1 : 7h15

ES 1 Autagon - Bessas 7.80 km

ES 2 Clairac – Pléoux 5.21 km

#### Section 2 : 14h20

ES 3 Autagon - Bessas 7.80 km

ES 4 Clairac – Pléoux 5.21 km

#### Section 3 : 18h25

ES 5 Autagon - Bessas 7.80 km

ES 6 Clairac – Pléoux 5.21 km

### 6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 16 novembre de 8h30 à 18h00

Vendredi 21 novembre de 8h30 à 17h30

#### **Des contrôles de vitesse auront lieu sur les différentes ES**

**Le road book sera téléchargeable à partir du mercredi 12 novembre sur le site de l'ASA Ardèche.**

### 6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes 2024

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

**7.1.P** *Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC au règlement de la coupe de France des Rallyes*

**7.2.P** Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et / ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand

le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

#### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme aux règles spécifiques des rallye VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024  
Sur le site Chronodium*

#### **ARTICLE 10P. PRIX**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

La remise des trophées se déroulera après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.